

GUIDE DU TRI

RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

POUR LE MEILLEUR
ET POUR LE TRI





RÉDUIRE, RÉEMPLOYER, RECYCLER

Depuis 2021, la Communauté de communes s'engage résolument dans une **politique ambitieuse de réduction des déchets** sur son territoire. Consciente des enjeux environnementaux, elle a d'abord instauré la **collecte sélective en porte-à-porte**, permettant à chacun de trier tous les emballages recyclables à domicile. En 2022, l'installation de **composteurs partagés** dans certains centres-bourgs et l'expérimentation de la collecte des biodéchets en 2023 à Trévoux renforcent le service en offrant une solution pratique pour valoriser les déchets organiques et réduire les ordures ménagères. Les résultats sont très encourageants, nous avons ainsi déjà réduit le tonnage des ordures ménagères mais il reste encore beaucoup à faire et de **nouvelles habitudes à prendre**.

D'ici la fin 2024, une nouvelle étape sera franchie avec la mise en place sur certains points d'apports volontaires dans les centres de village et dans les établissements scolaires d'une **collecte des biodéchets**. **Les gros cartons** seront aussi collectés aux points d'apport volontaire. Ces dispositifs permettront d'encourager davantage le tri à la source et la valorisation des déchets.

Ces services s'inscrivent dans notre **programme de réduction de la production de déchets**, en sensibilisant les habitants à réduire, réemployer et recycler avant de jeter. Enfin, n'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Ensemble, faisons de notre territoire un exemple en matière de gestion responsable des déchets !

Marc Péchoux,
président
de la Communauté
de communes Dombes
Saône Vallée

Vincent Lautier,
vice-président
en charge de la gestion
des déchets



POUR LE MEILLEUR ET POUR LE TRI



LES BIODÉCHETS

NOUVEAU !

À l'automne 2024,
collecte de déchets
alimentaires
dans les centres de village

Réduire les ordures ménagères



Les déchets alimentaires représentent 1/3 de notre poubelle d'ordures ménagères. Grâce à cette collecte, ils sont valorisés car compostés et non plus incinérés (produisant alors du CO₂).

Fabriquer un compost de qualité



Les déchets collectés grâce à ce dispositif fabriquent un compost de qualité et local. Bravo ! Cela participe pleinement à la valorisation des déchets.

??



COMMENT FAIRE ?



JE TRIE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES

en utilisant le bio-seau fourni par ma Communauté de communes (CCDSV)



JE JETTE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES

en vrac dans la borne située dans mon quartier. Trouvez la borne la plus proche de chez vous sur dechets.ccdsv.fr ou en flashant ce QRCode.



LE BAC SITUÉ DANS LA BORNE À DÉCHETS ALIMENTAIRES EST COLLECTÉ

une à plusieurs fois par semaine pour produire un compost local.



POUR LE MEILLEUR ET POUR LE TRI

PRÉFÈTE DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE
NATION
VERTE
Agriculture - Mobiliser - Accélérer

ADEME
SOMME DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

AIN⁰¹
le Département

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ACCEPTÉS



JE METS DANS LA BORNE À BIODÉCHETS

Restes de repas :



- Viande, poisson, fruits de mer, pâtes, coquillages, riz, pain, fromage, restes d'assiette...

Déchets de préparation :



- Épluchures (dont agrumes, fruits à coque), fruits et légumes abimés, coquilles d'oeufs...



- Thés, café, filtres en papier



- Produits périmés (sans emballage)



- Fleurs, bouquets fanés



JE NE METS PAS DANS LA BORNE À BIODÉCHETS



Pas de sac plastique, même compostable

!



Pas d'emballage, ou d'aliment emballé !



RÉDUIRE, RÉEMPLOYER, RECYCLER



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ OU INDIVIDUEL



En complément de la collecte des biodéchets, les déchets organiques (déchets verts, épluchures de légumes...) peuvent être également valorisés grâce au compostage et au paillage.



Nourrir les sols sur le long terme

Le compost améliore la fertilité des sols : il régénère les terres, les rend plus vivantes, retient l'eau dans le sol (moins d'arrosage) et contribue au développement des végétaux.

La CCDSV **vend des composteurs individuels** à prix réduit.

- 20 € composteur en plastique de 400 litres
- 20 € composteur en bois de 400 litres

Règlement par chèque ou espèces.

Pensez à nous appeler avant de venir, il peut y avoir des ruptures de stock.



Se former au compostage avec les ateliers proposés par la CCDSV à la Recyclerie, *plus d'info sur le site www.dechets.ccdsv.fr*

Vous connaissez bien le cycle de compostage et avez envie de le partager avec d'autres habitants, **devenez référent du site de compostage partagé de votre village**, contactez la CCDSV.

LES CARTONS VOLUMINEUX

Trop encombrants et surtout recyclables, les cartons (plus gros qu'une boîte à chaussures) ne doivent pas être déposés dans le bac de tri ou la poubelle marron. Pour éviter de vous déplacer à la déchèterie, la CCDSV a installé des colonnes de tri aux points d'apports* dans le centre des communes.

Avant de déposer vos cartons, débarrassez-les des films plastiques, colliers de serrage et polystyrène et pliez-les.



*Géolocalisation des points sur le site www.dechets.ccdsv.fr

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE TRI



LES EMBALLAGES RECYCLABLES

La collecte des emballages en plastique, métal ou carton (bouteille de lait, boîte de conserve, brique alimentaire, boîte de céréales) est assurée en porte-à-porte pour tous les habitants de la CCDSV tous les 15 jours.

Il faut déposer les emballages vidés et non lavés, en VRAC (sans les mettre dans des sacs et les imbriquer).

Le calendrier de collecte de votre commune est disponible sur le site de la CCDSV ou dans votre mairie.



?? COMMENT RÉCUPÉRER UN BAC JAUNE ?

Chaque foyer doit être doté d'un bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages. Si ce n'est pas votre cas, contactez notre service déchets pour vous munir gratuitement d'un bac pour collecter vos emballages recyclables.

VERRE ET PAPIERS

Les pots, bocaux et bouteilles en verre et tous les papiers (journaux, magazines, papiers divers) sont à déposer dans l'un des points d'apport situés près de chez vous. *Géolocalisation des points sur le site www.dechets.ccdsv.fr*



Votre auto-collant STOP PUB disponible sur simple demande à la CCDSV et à coller sur votre boîte à lettres.



RÉDUIRE, RÉEMPLOYER, RECYCLER



LE RECYCLAGE ET LES DÉCHÈTERIES

Deux déchèteries sont disponibles sur la CCDSV avec un accès par badge, qui est gratuit pour les particuliers du territoire.

- déchèterie du Pardy, à Frans
- déchèterie des Bruyères, ZI de Reyrieux

Déchets acceptés : bois, cartons, déchets électroniques et électroménagers, encombrants, ferrailles, gravats, mobilier, plâtre, pneus VL, pots de peinture, végétaux... Liste sur le site de la CCDSV

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h,
le samedi de 9h à 17h.

Fermeture à 18h du 1er avril au 30 septembre.



COMMENT OBTENIR UN BADGE ?

Auprès de la CCDSV ou de votre mairie

Se munir d'un justificatif de domicile et de la carte grise de votre véhicule.

Cette carte est gratuite et permet 30 passages par an (au delà : 15 € le passage supplémentaire).

En cas de perte ou de vol par exemple, la deuxième carte sera facturée 20 €.

Accès possible avec une camionnette : se renseigner à la CCDSV

Professionnels : se renseigner à la CCDSV



La Recyclerie

Créons des emplois avec nos vieux objets !

Achetez du seconde main ou donner une seconde vie à vos objets non utilisés.

Dépôt/vente d'objets d'occasion - 114 allée de Forquevaux à Trévoux

Mercredi et vendredi 13h/17h30 - Samedi 10h/13h et 14h/17h30

07 83 45 14 90 ou 07 68 66 95 34 - magasin@recycleriedombessaone.fr

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE TRI



BORNES TEXTILES USAGÉS

Linge, chaussures, peluches, maroquinerie peuvent être déposés dans un sac et dans les bacs prévus à cet effet (localisation sur le site dechets.ccdsv.fr)

AVEC TOUS LES DISPOSITIFS PRÉCÉDENTS, S'IL VOUS RESTE QUELQUES ORDURES MÉNAGÈRES



En septembre 2024, la collecte des ordures ménagères est assurée au moins une fois par semaine. Consultez votre calendrier de collecte pour connaître le jour de collecte dans votre quartier sur le site de la CCDSV ou auprès de votre mairie.

Pour être collecté, vous devez vous doter d'un bac roulant à couvercle gris, conforme à la norme NF EN 840.

Des bacs sont en vente à la CCDSV (règlement par chèque ou espèces) :

- 40 € le bac de 120 litres (1 à 4 personnes),
- 50 € le bac de 240 litres (5/7 personnes),
- 70 € le bac de 340 litres (8 personnes et plus)

NOUS CONTACTER

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

627 route de Jassans à Trévoux

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

04 74 08 97 66

contact@ccdsv.fr

<https://dechets.ccdsv.fr/>



Je flashe pour + d'infos

**DOMBES
SAÔNE VALLÉE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



RÉDUIRE, RÉEMPLOYER, RECYCLER

